



DEL 2024.05.29/78

DELIBÉRATION N°78
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2024

Le **mercredi 29 MAI 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

Demande de subventions – modernisation du parcours skieur / contrat station

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Christian FERRUS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Catherine VALDENNAIRE, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Gabriel LÉON, Aurélie POYAU

Convocation :

Date: 22/05/2024

Affichage: 22/05/2024

Étaient représentés :

Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à René MICHEL
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
André MARTIN donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de suffrages

exprimés : 32

Absents excusés :

Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne FAURE-BRAC, Christian JULLIEN, André MARTIN, Francine DAERDEN

Absents :

Lou AFRICAIN

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-10 ;
- CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de moderniser l'accueil des skieurs sur le front de neige du Prorel en vue d'harmoniser le parcours client ;
- CONSIDERANT** l'opération envisagée qui comprendrait la rénovation du hall des caisses des remontées mécaniques et la création d'un local d'accueil coté avenue de Provence (RN94) composé de toilettes publiques, d'un vestiaire et de consignes à skis ;
- CONSIDERANT** le cout prévisionnel de cette opération qui serait de 900 000 € HT, dont 250 000 € HT pour la fourniture et la pose des consignes à skis (mobilier et logiciel d'exploitation) qui ne seraient pas subventionnables ;
- CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui serait le suivant :
- | | |
|---------------------|-----------|
| • Région - 40% | 260 000 € |
| • Département - 30% | 195 000 € |
| • Ville - 30% | 195 000 € |
| Total : | 650 000 |
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 27/05/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240529-2024_05_78-DE

Reçu le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou la directrice générale des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.05.29/78

PUBLIÉE LE : **05 JUIN 2024**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

